



Vente entre particuliers sur un site de petites annonces. litige

Par **pierropolo**, le **24/03/2010** à **17:02**

Bonjour,

J'ai vendu un camescope numérique à un particulier via un site de petites annonces.

La personne a reçu l'article le samedi 13.03.10.

Hier (23.03.10) l'acheteur me contacte par mail. Il me demande un remboursement pretextant un défaut de fabrication de disque dur de la caméra (qui l'empêche de transférer les fichiers sur son ordinateur) ainsi qu'une "corrosion" de l'objectif "par le sel ou un produit nettoyant". Il me menace de porter plainte en cas de mon refus.

Je n'ai aucunement envie de faire "marche arrière". Je souligne que l'article été en parfait état de marche.

Quels sont mes droits? Dois-je m'inquiéter?

Merci pour vos réponses

Par **LeKingDu51**, le **25/03/2010** à **00:18**

Bonjour,

En cas de plainte, il sera difficile pour lui d'expliquer pourquoi il n'a pas formulé ses remarques à la réception du produit et de l'avoir retourné immédiatement s'il y avait un problème aussi voyant que de la corrosion.

Ensuite, il devra démontrer que ce problème existait au moment de la réception et qu'il était de votre fait.

Ca me paraît compliqué comme démonstration. A mon avis, vous avez peu de risques.

Cdlt

Par **pierropolo**, le **25/03/2010** à **07:56**

Bonjour

Merci pour votre réponse immédiate.

L'acheteur me réclame des dommages journaliers (150e/jour) pour l'impossibilité de travailler avant de trouver un autre camescope (ne sachant pas, au moment de la vente qu'il a fait de l'appareil vendu un usage lucratif) ainsi qu'un dédommagement pour préjudice moral.

Je lui ai envoyé un mail en refusant catégoriquement un remboursement. Je n'ai aucune confiance en cette personne et je crains de me faire "rouler". D'un autre côté je crains que cela ne prenne des proportions énormes et de me retrouver à la fin avec une somme exorbitante à rembourser?

Merci de votre aide.